

Merci au SNU82 pour cet argumentaire en faveur de la grève.

La mobilisation prend de l'ampleur.

Plus ce mouvement sera suivi, plus il aura de force. On peut hésiter à se déclarer gréviste, pour énormément de raisons.

La plus souvent évoquée est le "à quoi bon" ? En effet, une seule journée peut sembler dérisoire. Mais il ne faut pas sous-estimer la force du symbole, ni l'effet boule de neige, surtout dans une société hypermédiatisée.

Une lutte commence toujours par un 1er mouvement. Et celui ci s'annonce très suivi. Donnez vous la chance de construire un mouvement qui pourra rebondir. Une journée forte, qui fera vaciller la suffisance de Blanquer, appellera forcément d'autres journées pour arriver à nos fins.

Il y a la question financière.

Elle n'est pas négligeable, et face à la précarisation de notre métier elle devient principale.

La grève est un rapport de force ultime. Un derniers recours. Elle est l'essence même de la lutte pour nos revendications.

Elle est l'outil le plus efficace.

La grève c'est aussi un moment rare d'expression collective. Où notre profession se regroupe, et ici très largement, sur une colère commune. Dans notre société émietlée, individualisée, dans un contexte anxigène, la grève est aussi une occasion de renaissance, de souffle nouveau, par le collectif.

Nous sommes observé.e.s. Par des personnes de nos corporations et par des gens extérieurs. Une grève suivie, expliquée, c'est aussi un moyen d'information, c'est une façon de montrer qu'on est autre chose que des "profs qui veulent un jour de vacances." Plus on est nombreux, plus on sera soudés, plus on sera légitimes auprès de l'opinion publique.

Blanquer l'a bien compris puisqu'à chaque fois sa réponse est le taux de participation, manipulée à la baisse pour nous discréditer et invisibiliser nos revendications.

La grève est un droit constitutionnel. Pas un caprice. Rien ni personne ne peut vous en empêcher. Ce serait illégal. Ni les pressions d'un IEN, de collègues, ni une Equipe éducative, ou la livraison de la photocopieuse.

Dans tous les cas, la loi vous protège. Les stagiaires, les néo-titulaires, les AED, les AESH ont le droit de faire grève, quoi que l'on dise. Et quiconque s'y opposerait sort de la légalité.

En résumé, une ouverture importante se crée pour dénoncer une situation inacceptable pour les élèves, les parents, les métiers de l'Éducation et les soignants, également affectés par les défaillances graves et répétées et le mépris affiché par le ministère.

Ne la gâchons pas...

Le jeudi 13 janvier, toutes et tous en grève !